



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois  
38140 RENAGE

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 25

Dont procurations : 9

**OBJET** : Tarifs école de musique

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 septembre 2022

**Présents (es)** : MM. GIRERD – CORONINI – WILT - DONNET - PONZONI – ECOSSE  
BERTONA - FENOLI – SPOSITO – ROYBON – TODESCHINI - IDELON – LITAUD – THERON  
NAVARRO – RAZAFINJATOVO.

**Procurations :**

M. BASSEY donne procuration à M. ROYBON

Mme SEGUI donne procuration à Mme GIRERD

Mme De Los RIOS donne procuration à Mme BERTONA

M. CANFORA donne procuration à M. RAZAFINJATOVO

Mme BOULAID donne procuration à Mme NAVARRO

Mme SOLEILHAC donne procuration à Mme THERON

Mme VEUTHAY donne procuration à Mme DONNET

M. PEREZ GIRALDEZ donne procuration à M. CORONINI

Mme PERRIOLAT donne procuration à Mme PONZONI

**Excusé (ées) :**

MM. JANON - BLOUZARD

M. Alexandre ECOSSE est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire indique à l'Assemblée que les tarifs 2018-2019 de l'école de musique sont reconduits, selon le tableau ci-dessous :

QF	RENAGEOIS					EXTERIEURS		
	<700	701 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	>1800	<1200	1201 à 1800	>1800
INSCRIPTION	30	30	50	50	70	100	100	100
SOLFEGE SEUL	20	30	50	80	90	120	120	120
EVEIL MUSICAL SEUL	20	30	50	80	90	120	120	120
INSTRUMENT à VENT Enfants (sans écho)	100	150	200	250	300	350	450	600
INSTRUMENT à VENT Adultes (sans écho)	150	200	25	300	350	500	600	700
INSTRUMENT à VENT Enfants (avec écho)	70	100	120	160	180	300	300	300
INSTRUMENT à VENT Adultes (avec écho)	90	120	150	200	230	400	400	400
PETIT ENSEMBLE	30	30	30	30	30	30	30	30

  

QF	RENAGEOIS					EXTERIEURS		
	<700	701 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	>1800	<1200	1201 à 1800	>1800
ATELIER D'ECRITURE	30	30	30	30	30	30	30	30
DECOUVERTE (avec professeur école musique)	20	20	20	20	20	40	40	40
DECOUVERTE (avec professeur privé)	5	5	5	5	5	10	10	10

Il est également proposé :

- D'exonérer d'inscription la troisième personne d'une même famille (Renageois et Extérieur)
- D'appliquer un tarif réduit de 15 % pour chaque enfant renageois à partir de la deuxième inscription (qu'il s'agisse d'un enfant supplémentaire ou de la pratique d'un deuxième instrument à vent).
- D'appliquer un tarif réduit de 10% pour chaque enfant extérieur à partir de la deuxième inscription (qu'il s'agisse d'un enfant supplémentaire ou de la pratique d'un deuxième instrument à vent).
- Pour les adultes renageois n'ayant pas de quotient familial, le tarif maximum renageois sera appliqué, sauf pour les étudiants et bénéficiaires des revenus minimum qui bénéficieront d'une réduction de 15%
- D'appliquer aux agents des collectivités ne résidant pas sur Renage mais y travaillant de façon permanente, le tarif des habitants de Renage.

Pour tous, il est ouvert la possibilité d'un règlement jusqu'à 10 fois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition susvisée

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Maire,



**Amélie GIRERD**

- Transmis au représentant de l'Etat le : 27 Septembre 2022
- Publié le : 27 Septembre 2022